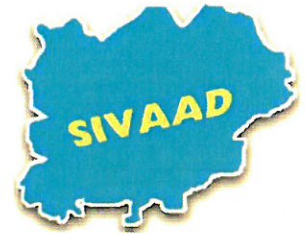


REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 27 MARS 2025

Objet de la délibération : Affectation du résultat de fonctionnement de
l'exercice 2024

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 20 Mars 2025

Transmise au Contrôle de légalité le 2 Avril 2025
Affichée le 2 Avril 2025

Nombre de Conseillers Syndicaux :

En exercice : 88

Présents : 8

Pouvoirs : 0

Excusés : 22

Votants : 8

2^{ème} convocation pas de condition de quorum

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 Mars à 10h, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à au sein de la Salle Sauvaire au REVEST les Eaux, sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Délégués Titulaires Présents	
BORMES	PIERRE Véronique
CAVALAIRE	MORTIER Carold
LE PRADET	ROGER Isabelle
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc
SAINT MANDRIER	TOULOUSE Christian – DEMIERRE Colette
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey

Délégués Suppléants avec voix délibérative	

Délégués Suppléants sans voix délibérative	

Absences excusées	
BANDOL	BOURON Valérie
EVENOS	CHEF D'HÔTEL Evelyne – ROMERO Jean-François
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie - SIMONI Chantal
LA FARLÈDE	HENRY Pierre – VEBER Jean-Louis
LA LONDE	SCHATZKINE Nicole
LA VALETTE	BAGNOL Luc
OLLIOULES	GARRONE Florence
PIERREFEU	DEGOUEY Françoise – HAINIGUE Michel MATTEI Sylvie
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre – HECKMANN Ingrid
RIANS	GEROLIN Eric
SAINT TROPEZ	OLLER MOULET Valérie - MILLIER Hélène
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe
TOURVES	BOYER Kévin
VIDAUBAN	BRESSAN Michèle – TROTET Elie

Rapporteur : Mme RAVINAL, 1^{ère} Vice-Présidente

Mme RAVINAL expose que les articles L.2311-5 et R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles d'affectation des résultats.

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du Compte Financier Unique et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte financier unique.

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit au budget primitif 2025 :

Résultat de la section de fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement 2024	592 018,60 €
Recettes de fonctionnement 2024	563 108,08 €
Résultat de fonctionnement 2024	- 28 910,52 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	135 361,89 €
Résultat de fonctionnement cumulé (R002)	106 451,37 €

Résultat de la section d'investissement	
Dépenses d'investissement 2024	33 115,94 €
Recettes d'investissement 2024	18 127,67 €
Solde d'exécution 2024	- 14 988,27 €
Solde d'exécution antérieur reporté	55 967,46 €
Résultat d'investissement cumulé (R001)	40 979,19 €

Restes à réaliser (dépenses d'investissement)	0 €
Restes à réaliser (recettes d'investissement)	0 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0 €

Affectation du résultat reporté en fonctionnement au 002(R)	106 451,37 €
Résultat d'investissement reporté 001 (R)	40 979,19 €

LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Oùï l'exposé du rapporteur,

Décide d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement et le report du solde d'exécution de la section d'investissement au titre de l'exercice 2024 comme indiqué ci-dessus.

Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Fait ainsi et délibéré le 27 Mars 2025 au REVEST les Eaux.

Pour extrait conforme
Le Président du SIVAAD
Christian TOULOUSE

